



Distr.
GENERALE
E/CH.4/1353/Add.5
17 janvier 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-sixième session

APPLICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION
ET LA REPRESSION DU CRIME D'APARTHEID

Rapports présentés par les Etats Parties
conformément aux dispositions de l'article VII de la Convention

Additif

INDE

[14 janvier 1980]

1. Un projet de loi intitulé "Projet de loi contre l'apartheid (Convention des Nations Unies), 1978", visant à appliquer la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, a été présenté au Lok Sabha, le 23 novembre 1978, mais n'a pu être examiné en raison de l'ordre du jour chargé. Le projet de loi donne effet à la Convention, en particulier à ses articles 2 et 3 qui, respectivement, définissent le crime d'apartheid et engagent la responsabilité criminelle sur le plan international, quel que soit le mobile, des personnes et des membres d'organisations, d'institutions, etc. qui commettent ce crime. Le projet de loi sera sans doute examiné par le nouveau Parlement quand il se réunira après les élections générales de janvier 1980. Cependant, la Constitution indienne elle-même contient des dispositions qui interdisent la discrimination pour des motifs d'ordre racial; ses articles 14, 15 et 16 sont ainsi conçus :

"14. L'Etat ne refusera à personne l'égalité devant la loi ou une protection égale des lois à l'intérieur du territoire de l'Inde.

15. 1) L'Etat ne fera aucune discrimination entre les citoyens, quels qu'ils soient, pour des raisons fondées uniquement sur la religion, la race, la caste, le sexe, le lieu de naissance, ou l'un quelconque de ces éléments.

2) Aucun citoyen ne sera, pour des raisons fondées uniquement sur la religion, la race, la caste, le sexe, le lieu de naissance, ou l'un quelconque de ces éléments, frappé de quelque incapacité ou soumis à quelque obligation, restriction ou condition, en ce qui concerne :

- a) l'accès aux magasins, restaurants publics, hôtels et lieux de distraction publics; ou
- b) l'usage de puits, bassins, baignades, routes et lieux publics entretenus en totalité ou en partie au moyen des revenus de l'Etat ou destinés à l'usage public.

3) Rien dans le présent article n'empêchera l'Etat d'établir des dispositions spéciales concernant les femmes et les enfants.

16. 1) Tous les citoyens auront le même droit d'accès à tout emploi ou poste dans les services de l'Etat.

2) Aucun citoyen ne sera, pour des raisons fondées uniquement sur la religion, la race, la caste, le sexe, l'ascendance, le lieu de naissance ou de résidence, ou sur l'un quelconque de ces éléments, écarté d'un emploi ou d'un poste quelconques dans les services de l'Etat.

3) Rien dans le présent article n'empêchera le Parlement d'édicter aucune loi prescrivant, à l'égard d'emplois ou postes dépendant d'un Etat spécifié à l'Annexe I, ou de toute autorité locale ou autre située sur son territoire, des conditions de résidence dans cet Etat.

4) Rien dans le présent article n'empêchera l'Etat de prendre une disposition pour réserver des nominations ou postes à toute classe désavantagée de citoyens qui, de l'avis de l'Etat, n'est pas représentée de façon adéquate dans ses services.

5) Rien dans le présent article n'affectera l'application de toute loi prévoyant que le titulaire d'un office qui se rapporte aux affaires d'une institution religieuse ou confessionnelle quelconque, ou un membre quelconque de la direction d'une telle institution, doit être une personne professant une religion particulière ou appartenant à une confession particulière."

2. Non seulement l'Inde s'est toujours conformée à toutes les résolutions de l'ONU concernant l'apartheid, mais elle a été le premier pays à poser la question aux Nations Unies. Bien avant que l'Inde devienne indépendante, le Mahatma Gandhi a réagi vivement à la politique de discrimination raciale pratiquée en Afrique du Sud et a engagé une des luttes les plus importantes de l'histoire - le mouvement de résistance non violente - pour affirmer l'égalité et la dignité des hommes. Bien avant que la Charte des Nations Unies soit élaborée, il a dirigé le mouvement de la non-violence pour réaffirmer sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité des droits de l'homme.

3. A la Conférence de San Francisco de 1945, où fut créée l'Organisation des Nations Unies, la délégation indienne a soulevé la question du traitement des Indiens en Afrique du Sud. Elle a fait valoir que ces questions ne devaient pas être exclues de la compétence des Nations Unies sous le prétexte qu'il s'agissait de "juridiction interne".

4. Le Gouvernement indien a posé la question du traitement des Indiens en Afrique du Sud lors de la deuxième partie de la première session de l'Organisation des Nations Unies, en 1946.

Insistant sur la gravité du problème, le chef de la délégation indienne a dit que les souvenirs amers de la doctrine raciale pratiquée par certains Etats et certains gouvernements étaient encore dans toutes les mémoires et que leurs conséquences néfastes et tragiques faisaient partie des problèmes que l'Assemblée était appelée à examiner. La délégation indienne a également présenté une résolution visant à mettre fin immédiatement, dans l'intérêt supérieur de l'humanité, à la discrimination et aux persécutions raciales. A la septième session de l'Assemblée générale, en 1952, l'Inde et 12 autres Etats Membres de l'ONU, ont soulevé la question générale du conflit racial en Afrique du Sud résultant des politiques d'apartheid du Gouvernement de l'Union sud-africaine. En 1962, grâce surtout aux efforts déployés par l'Inde et par des pays animés des mêmes sentiments, un Comité spécial contre l'apartheid fut créé. Depuis lors, l'Inde a toujours appuyé les résolutions, dont elle était généralement parmi les auteurs, condamnant la politique raciste de l'Afrique du Sud. Elle a réclamé un embargo obligatoire sur la fourniture d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud. La politique des Bantoustans adoptée par l'Afrique du Sud pour diviser sa population noire en unités africaines et indiennes a été dénoncée comme une poursuite de la politique d'apartheid. L'Inde a refusé de reconnaître ce genre d'Etat.

5. L'Inde a été le premier pays à prendre des sanctions diplomatiques et économiques contre le Gouvernement sud-africain. En 1946, elle a rappelé son haut commissaire en Union sud-africaine et interdit le commerce avec ce pays. En 1954, la mission indienne a été rappelée. L'Inde a appliqué intégralement la résolution de l'ONU sur l'apartheid et boycotté l'Afrique du Sud dans tous les domaines, y compris le sport. Elle n'a aucune relation commerciale avec l'Afrique du Sud, même s'il doit lui en coûter une perte de devises de plusieurs millions de roupies.

6. Le premier ministre Jawaharlal Nehru avait dit de l'apartheid que c'est une politique avec laquelle aucune personne ni aucun pays ayant foi dans la Charte des Nations Unies ne saurait composer. Sa lutte persévérante contre l'apartheid a été honorée par les Nations Unies quand en 1978 le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid a fait de lui l'un des sept premiers titulaires de la médaille d'or attribuée à ceux qui ont participé activement à la campagne internationale contre l'apartheid.

7. L'Inde continue à condamner la politique d'apartheid et a réaffirmé son engagement total dans la lutte contre l'apartheid à la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid qui s'est tenue à Lagos en 1977. Elle a pris une part active aux débats de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale sur la résolution qui devait consacrer la période mars 1978 à mars 1979 Année internationale des Nations Unies pour la lutte contre l'apartheid. Le Gouvernement indien a décidé d'organiser un important programme d'activités pour attirer l'attention du public sur le problème de l'apartheid. Un comité national a été créé pour organiser des conférences, des séminaires, des projections de films, une exposition itinérante de photographies, des rassemblements et des concours de rédaction. La radio et la télévision ont fait connaître largement ces activités un peu partout et plusieurs brochures ont été publiées.

8. Les brochures ci-après ont fait l'objet d'une très large diffusion :

1) Solidarité avec la lutte pour la liberté en Afrique du Sud -- hommage à l'Inde (par le Centre des Nations Unies contre l'apartheid).

2) Programme d'action contre l'apartheid adopté le 9 novembre 1976 par l'Assemblée générale à sa trente et unième session (par le Ministère des affaires intérieures en coopération avec le Centre des Nations Unies contre l'apartheid).

3) Hommage à Nelson Mandela (par l'Indian Council of Cultural Relations).

4) "Apartheid and racial discrimination" (par Shanti Sadiq Ali).

5) "Economic and Cultural Exploitation of the Blacks in South Africa" (par Shanti Sadiq Ali).

6) "Freedom, Justice and Dignity for all in South Africa" (par Nelson Mandela).

7) "Basic facts on the Republic of South Africa and the policy of Apartheid" (par Julien R. Friedman).

9. La Direction générale de la radio indienne a organisé 125 programmes en 1978 :

1) Causeries/débats	- 68
2) Dialogue/comparaison	- 4
3) Récits	- 2
4) Annonces	- 1
5) Poèmes/chansons	- 2
6) Jeux/séries familiales	- 3
7) Films documentaires	- 12
8) Colloque	- 1
9) Reportage radiophonique	- 12
10) Divers	- 20
	<hr/>
Total	- 125

10. La Division cinématographique a produit deux films d'actualités (Nos 1542 et 1564) contenant des informations relatives à l'apartheid. En outre, à l'occasion, les discours et les déclarations des délégués indiens aux conférences internationales sont longuement reproduits par la presse.

11. On trouvera en annexe le détail des programmes concernant la campagne contre l'apartheid télévisés dans les divers centres.

12. A la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le ministre des affaires étrangères de l'Inde, M. S.N. Mishra, a réaffirmé en ces termes la politique du pays :

"Un autre problème qui menace l'existence civilisée est la combinaison criminelle de politique raciste et d'ambition coloniale qui est l'apartheid. Un régime minoritaire continue, ouvertement et de manière flagrante, à contrevenir aux résolutions, décisions et sanctions des Nations Unies et à imposer à la majorité de la population sud-africaine des formes extrêmes

d'humiliation, d'oppression et de torture. C'est bien la preuve que nos réaffirmations rituelles d'opposition à l'apartheid sont sans effet et que nous sommes incapables d'organiser une action efficace et générale contre une pareille politique. Il nous faut mobiliser la communauté mondiale tout entière, sans aucune exception, si nous voulons rendre crédible et efficace l'opposition à ce scandale. Nous réaffirmons notre appui constant aux mesures destinées à imposer des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud. Nous réaffirmons également avec force notre opposition à la coopération économique et militaire - notamment la coopération nucléaire - entre certains pays, occidentaux et autres, **et** l'Afrique du Sud."

ANNEXE

PROGRAMMES DE TELEVISION DES DOORDARSHAN KENDRAS
RELATIFS A L'APARTHEID

- DOORDARSHAN KENDRA
SRINAGAR 4.6.1977 : Evolution en Rhodésie
2.11.77 : Situation en Rhodésie - Analyse
22.11.78 : Evolution récente en Rhodésie
- DOORDARSHAN KENDRA
MADRAS 20.11.78 : Programme d'actualités, en anglais (15 minutes) :
Rôle de l'Inde dans la lutte contre l'apartheid - débat, avec
la participation de MM. Malcolm Adiseshiah Shri Ashok Meht
et Smt. Shanti Sadiq Ali.
17.3.79 : Comité de lutte contre l'apartheid : Flashes
d'information en anglais et en tamil (36 secondes).
- DOORDARSHAN KENDRA
CALCUTTA Des nouvelles illustrant la lutte contre l'apartheid sont
données dans tous les bulletins d'information. En outre,
un comité spécial d'Etat a été constitué à l'occasion de
l'Année internationale pour la lutte contre l'apartheid.
Le Kendra est en liaison avec lui et a télévisé plusieurs
programmes sur la lutte contre l'apartheid.
- DOORDARSHAN KENDRA
BOMBAY 2.10.1978 : Vaishnav Jan, film sur la vie et l'oeuvre du
Mahatma Gandhi et référence à la lutte menée en Afrique
du Sud contre l'apartheid.
- 8.10.1978 : Compte rendu d'une exposition organisée par
l'Indian Council of Cultural Relations sur la vie sous le
régime d'apartheid.
- 3.11.78 : Compte rendu de la réunion du Citizen Committee
Anti-Apartheid.
- 10.12.78 : "AMIASA AIHI PUNCH PAHAU", débat sur la dignité
de l'être humain, avec la participation de Shri Y.D. Phadke,
Shri Gangadhar Pantawane, Shri P.D. Salunke et
Shri Yadunath Thatee.
- 29.1.1979 : Film sur le thème de la fraternité universelle.
- 1.2.1979 : Débat avec la participation de M. Ram Joshi,
Vice-Chancelier de l'Université de Bombay, de M. Mrinal Gore,
de M. Shri S.S. Varde, député, et de Mme Priyada Desai.
- 13.2.1979 : AAPO JAWAB : Jeux télévisés du Gujarat,
comprenant des questions relatives à l'apartheid (mission
de Gandhi en Afrique du Sud, Martin Luther King, etc.).
- 3.3.79 : Naissance de Sathyagraha, Film réalisé par
Gandhi Smarak Nidhi, Maharashtra (Un épisode de la vie de
Gandhi : le mouvement de lutte contre l'apartheid).

DOORDARSHAN KENDRA
DELHI

1.5.78 : Le Ministre des affaires étrangères, M. Shri Vajpayee, prend la parole à la télévision, de retour à New Delhi après la session de l'Assemblée générale de l'ONU sur la Namibie.

3.5.78 : L'Assemblée générale de l'ONU approuve une déclaration et un programme d'action pour l'autodétermination et l'indépendance nationale de la Namibie.

21.5.78 : Le Président s'entretient avec le Président Carter à Washington sur la situation en Afrique du Sud.

24.5.78 : Le mouvement All India Peace and Solidarity organise une réunion publique dans la capitale aujourd'hui pour célébrer le quinzième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine. L'ONU doit balayer les derniers vestiges du colonialisme, de l'exploitation et de l'apartheid sur le continent africain.

1.6.78 : La SWAPO déclare que les forces du régime de Pretoria ont tué plus de 800 personnes dans des camps de la SWAPO en Angola le mois dernier.

21.6.78 : Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie proteste contre la décision unilatérale de l'Afrique du Sud de dresser un registre des électeurs sur le territoire de la Namibie.

13.7.78 : La SWAPO aurait accepté un plan occidental pour l'indépendance de la Namibie avant la fin de l'année.

16.7.78 : La Conférence ministérielle de l'OUA condamne la présence de bases militaires étrangères en Afrique du Sud.

19.7.78 : La réunion au sommet de l'OUA évoque la menace grandissante d'intervention d'une superpuissance en Afrique du Sud.

22.7.78 : La réunion au sommet de l'OUA à Khartoum se termine aujourd'hui.

23.7.78 : A la réunion au sommet de l'OUA à Khartoum, les Etats africains décident de renforcer le non-alignement pour la promotion de la cause africaine.

En Tanzanie, le soixantième anniversaire de la naissance du chef nationaliste africain, Nelson Mandela, incarcéré en Afrique du Sud est célébré par un grand rassemblement à l'Université de Dar es-Salam.

29.7.78 : Un chapitre sur les droits de l'homme sera inclus dans la déclaration de la Conférence des pays non-alignés.

- 28.7.78 Le Conseil de sécurité approuve une proposition occidentale pour l'indépendance de la Namibie.
- 10.8.78 Le Ministre d'Etat aux affaires étrangères, H. Samarendra Kundu, prend la parole à la télévision avant de partir pour la Conférence des Nations Unies contre la discrimination raciale, à Genève.
- 26.8.78 Fin de la Conférence des Nations Unies contre la discrimination raciale à Genève.
- 23.8.78 Première réunion du Comité national pour la lutte internationale contre l'apartheid.
- 13.9.78 Le principal représentant du Congrès national africain d'Afrique du Sud, M. K. Moonswamy évoque devant les journalistes le prochain Congrès international contre l'apartheid.
- 17.9.78 Le régime de minorité blanche de M. Smith en Rhodésie a rendu publics des plans visant à enrôler la population africaine locale dans ses forces armées.
- 20.9.78 L'Afrique du Sud annonce qu'elle va organiser unilatéralement une consultation électorale sur l'indépendance en Namibie, sans tenir compte du plan de l'ONU.
- 24.9.78 Dans un rapport établi à la demande du Foreign Office de Londres, un avocat britannique révèle que deux grandes compagnies pétrolières au moins ont tourné les sanctions contre la Rhodésie.
- 26.9.78 Les pays d'Afrique de l'Ouest manifestent un vif intérêt pour le renforcement de la coopération avec l'Inde. Le Ministre d'Etat aux affaires étrangères, M. Samarendra Kundu, rentre d'un voyage en Ethiopie, au Kenya, au Zaïre, au Ghana, au Libéria et au Sénégal.
- 28.9.78 A l'ouverture d'une Conférence internationale de cinq jours pour la libération de l'Afrique australe et contre l'apartheid, à New Delhi, le Président Sanjiva Reddy lance une mise en garde sans équivoque contre la discrimination raciale.
- 30.9.78 Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution pour constituer une force des Nations Unies de 7 500 hommes destinée à surveiller les élections en Namibie.
- 6.10.78 M. Sh. Vajpayee, Ministre des affaires étrangères, parle de la situation en Afrique australe lors d'une conférence de presse à New Delhi.
- 11.10.78 A New York, au début du mois, les ministres des affaires étrangères ont admis la SWAPO comme membre à part entière du Mouvement des pays non alignés.
- 19.10.78 Les forces rhodésiennes ont exécuté des coups de main bien au nord de la capitale de la Zambie, Lusaka.

- 20.10.78 Conférence de presse de l'African National Congress d'Afrique du Sud.
- 23.10.78 L'Inde s'inquiète des agressions flagrantes des forces rhodésiennes et des bombardements de plusieurs camps de la ZAPU en Zambie.
- 25.10.78 Raids rhodésiens : Joshua Nkomo déclare que le Front patriotique prendra la Rhodésie de force.
- 26.10.78 Les Etats d'Afrique Membres de l'ONU demandent officiellement une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité sur la Namibie.
- 29.10.78 Le Premier Ministre de la minorité de Rhodésie, M. Ian Smith, déclare impossible le transfert du pouvoir à un gouvernement majoritaire avant la fin de l'année.
- 17.11.78 Le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid demande que les gouvernements et le public mènent une vaste campagne mondiale contre la politique inhumaine et criminelle de ségrégation raciale de l'Afrique du Sud.
- 16.11.78 Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution demandant au Secrétaire général, M. Waldheim, de lui faire rapport sur la Namibie.
- 11.11.78 En Rhodésie, le régime illégal de la minorité blanche de M. Ian Smith a décrété la loi martiale sur plus de la moitié du territoire.
- Dans un communiqué commun publié à Belgrade, la Yougoslavie et le Sri Lanka s'inquiètent de l'évolution de la situation en Afrique australe.
- 9.11.78 La Grande-Bretagne maintiendra ses sanctions économiques contre la Rhodésie pendant encore un an.
- 5.11.78 En Namibie, la population manifeste violemment contre la visite du ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, M. Pik Bhtoa à Windhoek, la capitale.
- 4.11.78 L'Inde condamne les raids opérés par le régime minoritaire Smith de la Rhodésie contre la Zambie et le Mozambique.
- 3.11.78 Les troupes du régime de Ian Smith attaquent à nouveau un camp nationaliste. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne condamnent les raids aériens de la Rhodésie.
- 18.7.78 Namibie libre (film de l'ONU).
- 25.8.78 Namibie (film de l'ONU).
- 15.1.79 "Man with a Mission" - Hommage à Martin Luther King (à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance).
- 20.3.79 Aaj Kal : "Rang Bhad Niti", avec la participation de H.S. Chhabra et S.C. Saxena, et une déclaration de M. A.B. Vajpayee, ministre des affaires étrangères.
- 30.3.79 Tour d'horizon hebdomadaire : "La lutte contre l'apartheid", entretien avec deux Sud-Africains, par Narinder Pal Singh.